



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Étaient présents : M. Vincent GUY, M. Patrice DERUE, Mme Corinne RAFFLIN, M. Benoit TIXIER, Mme Aurore DURBECQ, Mme Bénédicte LEFER, M Jany ROUPSY, M Raphael BONNETI, M. Laurent COSSY, M. Arnaud GOUNEL, M. Daniel HUVET

Était Excusé : M. Julien BRIARD

Pouvoir : M. Julien BRIARD donne pouvoir à M. Patrice DERUE.

Était Absent : M Franck LASSALLE, M Alexandre CATTIER, Mme Francine HERMANT

Nombre de présents : 11      Nombre d'absents : 4      Nombre d'absents excusés : 1

Secrétaire élue : Mme Aurore DURBECQ

### • Délibérations

#### ➤ Approbation du rapport de la CLECT : délibération n°24-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2019-334 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 10 septembre 2019 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu la délibération CC-2022-194 du conseil communautaire fixant le montant des attributions de compensation définitives 2022 et des attributions de compensations provisoires 2023,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 29 juin 2023 transmis aux communes membres le 7 juillet 2023,

Considérant que tout transfert de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers l'attribution de compensation,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023,

D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023,

#### ➤ Passage de la comptabilité en M57 : délibération n°25-2023

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 20xx.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- approuve le passage de la commune à la nomenclature M57 abrégé à compter du 01/01/2024

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Remboursement Factures manges debout : délibération n°26-2023**

Monsieur le Maire demande un remboursement, des frais engagés d'un montant de 738.00€ pour l'achat de 20 Tables Haute métal et plastique et de 20 housses, payé lui-même, en Carte Bleue

Monsieur le maire, Vincent GUY ne participe pas à ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE à l'unanimité, le remboursement à M Vincent GUY de la somme de 738.00€.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

➤ **Primes Pouvoir d'achat des agents territoriaux : délibération n°27-2023**

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'une prime pouvoir d'achat pourra être octroyé aux agents territoriaux quand le décret sera publié.

Cette prime de 300 à 800€ est a verser en une seule fois et devra remplir certaines conditions. Les bénéficiaires de cette prime sont Mr Mirmont Jean Claude, Mr Laval Laurent, Mr Noblecourt Eddy et Mme Chevert Marie.

Elle sera calculée au prorata du nombres d'heures effectuées hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE à l'unanimité, le versement de cette prime aux agents de la fonction public territoriale quand le décret sera publié.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

➤ **Avenant Travaux Eglise : délibération n°28-2023**

Mr Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la restauration de l'Eglise sur les lots suivants

LOT 2 Charpente: Tranche Ferme 935.03 € TTC

Nouveau montant du marché Tranche Ferme: 53 392.78€ TTC

LOT 3 Couverture: Tranche Ferme 1 676.95 € TTC

Nouveau montant du marché Tranche Ferme: 105 728.54€ TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE ces avenants supplémentaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs

➤ **Avenant à la délibération 2022 35 sur la location du matériel : délibération n°29-2023**

Mr Le Maire demande au conseil municipal de définir un tarif de location pour les manges debout et housses:

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE :

-De fixer une caution de 50.00€ par mange debout et une location de 3.00€ journalière.

La house devra être rendu dans un état propre sans tache, sans trou, sans déchirure.

La table devra être dans son état de prêt.

En cas de non-respect de l'une des deux conditions ci-dessus, la caution ne sera pas rendue.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs

➤ **Travaux de ventilation et de chauffage au restaurant : délibération n°30-2023**

Monsieur le Maire propose d'engager les travaux du restaurant pour le système de chauffage et ventilation suite à la consultation de prix par Mr Hilbert

Devis de 19852.00€ HT pour Forgel

Devis de 22476.00€ TH pour Anquetil

Devis de 3523.68€ HT pour Hautem.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à 9 pour et 2 abstentions, les devis suivants :

19852.00€ HT pour Forgel et 3523.68€ HT pour Hautem.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cet effet.

➤ **Avis sur le plan de protection de l'atmosphère de Reims : délibération n°31-2023**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le plan de Protection atmosphère du Grand Reims et les futures règles relatives aux chauffages au bois.

Rappelant que le chauffage au bois est largement utilisé dans la commune, que la commune procède à des affouages permettant aux administrés de maîtriser leurs dépenses de chauffage en accédant à cette ressource naturelle, le conseil municipal a donné son avis sur le projet d'arrêté préfectoral prévoyant une obligation d'installer un chauffage au bois résidentiel performant pour ce qui concerne les appareils indépendants et les chaudières domestiques dans le département de la Marne, sur le territoire concerné par le Plan de protection de l'Atmosphère de l'agglomération rémoise.

Dans ce cadre, sont interdites dans les constructions neuves les installations et utilisations d'appareils de chauffage indépendants et les chaudières domestiques au bois non labellisés « Flamme Verte » ou équivalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Est FAVORABLE à ce projet

AUTORISE le Maire à rendre compte à la Présidente de La communauté du Grand Reims de ce avis favorable.

**Compte-rendu des commissions et autres**

▪ **Finances**

- Information dossiers de subventions Eglise

Pas de nouveau en DETR, Dossier région envoyé le 26 Septembre 2023.

- Ventes Sentes de Garoles :

Les écritures comptables ont été faites en Septembre suite à des échanges avec la trésorerie de Fismes.

- Subvention Aire de Retournement

La gestion sera faite par l'ONF.

- FCTVA

Le reliquat de 2020 a été payé cet été pour 11689.61€.

- Assurances

La société AXA a actualisé sa proposition d'assurances pour la Mairie.

Les montants proposés sont les suivants :

Multirisques commune : 3027 TTC , Auto : 820 TTC , Mission : 270 € TTC

Analyse en cours

- Cimetière

La fin de procédure de reprise de concession est engagée. Le conseil sera sollicité pour valider la liste définitive des concessions à reprendre lors du prochain conseil.

- Agence Postale

Il est certain qu'Eddy sera recruté par le Grand Reims (pôle de Rilly) et quitte ses fonctions à l'agence Postale. Un recrutement est en cours en lien avec le centre de Gestion. Contact a été pris avec la Poste pour coordonner la procédure.

▪ **Voiries, Bois, Sources, Eau potable**

- Petites interventions

Interventions candélabres : rue des Carrières, rue de la belle image, rue Sainte Agathe

Trottoir / caniveau rue du châtaigner fourchu : en attente intervention réfection du mur de Florence Dumangin.

- la Société Turible a passé l'épareuse à différents endroits de la commune.

- Travaux rue des Carrières :

Bien qu'actés en réunion de chantier, les derniers travaux de finitions ne sont pas réalisés (écoulement cour famille Durbecq).

Bas de talus Gallois : voir plantations arbustes dans le cadre de la poursuite du fleurissement.

- Travaux rue des Tourasses : en attente de la société Solotra

Les travaux préparatoires : mesures des niveaux, pentes, ... restent à faire.

- Transformateur – Rue des Vignes

Date prévisionnelle : décalée fin Aout, en attente d'Enedis

- Consommation d'eau pendant les vendanges

Des pics à plus de 180 m<sup>3</sup> jour, nécessitant apport externe. Pissotte remise en service

- Nettoyage du captage de la source de la Pissotte réalisé par entreprise Roupsy

Une canalisation reste encombrée. Intervention du Grand Reims, « queue de renard » retirée

Débit : 15 m<sup>3</sup> par jour (contre 40 m<sup>3</sup> en situation normale)

- Curage Réseau salle des fêtes par la CU

Pas de difficultés observées lors des dernières pluies.

- Aire de retournement

Un souci de délimitation de parcelle avec le terrain de M. Marcel Bourin.

Problème lié à l'implantation d'une borne qui aurait été déplacée par l'entrepreneur.

Correctif à apporter en interne.

- Stationnement

Point sur les stationnements pendant les vendanges

Bandes jaunes, avec arrêté mis à jour

Mise en place d'une campagne de marquage par zones en lien avec les riverains

Place Pommery, Bas rue Sainte Agathe, Rue de Rilly, Rue Georges Legros, Rue Jules Hanssem, Rue des Vignes, ...

- Bâtiments :

- Travaux Eglise

Bas côté ouest : Toitures couvertes, Réalisation des reprises de pierres de taille, les enduits sont cours.

Presbytère : les enduits en cours, reprise ponctuelle en pierre

Travaux intérieurs : un ou deux badigeons à finaliser au plafond bas côté Ouest

Concernant la toiture de l'abri des bouteilles de gaz: la solution de simplification est toujours à l'étude .

Il est envisagé une arrase du mur côté rue et la mise en place d'un abri léger complet. En complément une reprise des enduits des murs de l'Eglise dégradés lors du démontage de l'abri.

Fin des travaux estimée pour la fin octobre

Opération signature d'ardoise à mettre en place pour le 4 octobre, de 17h30 à 19h30.

A voir : inauguration à mettre en place, au printemps, après la fin de la réfection de l'orgue.

- Orgue

L'intervention de Mr BERAUX devra être décalée en novembre 2023 (après les travaux en intérieur de l'église septembre-octobre).

- Restaurant

L'intervention sur la ventilation : compensation d'air réchauffé aura lieu à l'automne 2023 (vacances Toussaint)

- Aménagement comble mairie

Programmer une date d'installation et d'équipement du comble de la Mairie

- Nettoyage et étanchéité escalier mairie

En attente devis entreprise LAGARDE

- Pompe fontaine Place Pommery

La pompe a été remplacée les 22 et 25 septembre 2023.

- Logement 1 rue de Rilly

Remise en location avec CBI, très légère augmentation du loyer.

Pré état des lieux réalisé par CBI : pb protection douche, marques sur revêtement de sol plastique, meuble de cuisine proposé par les locataires.

Demande DPE en cours, rdv le 2 octobre 2023.

- Communication vie associative :

- Conseil Municipal des Jeunes

Mise en valeur du Conseil Municipal par le concours des villes et villages fleuris.

Transfert collecte vêtement réalisée auprès des Restos du cœur.

- Chignotin

Toujours en cours

- Champagne Day

Date : 27 octobre

Plan de sécurité, déviation, stationnement validé, Arrêtés en cours / Ludes, Rilly, CD51

Prêts de panneau par la régie signalisation de la ville de Reims.

Déclaration en Préfecture réalisée

Rappel : zone fermée sous contrôle vigiles + AOC

Invitations Mairie : élus autres communes, personnels commune, équipes entreprises église, personnels

Grand Reims, régie signalisation Reims, ONF, ...

- Développement et embellissement du village

- Foudre Avancement

Etude géotechnique réalisée : en attente rapport définitif

Terrain : remblais compacts sur 4 mètres

- Concours des Villes et Villages fleuris

Passage du jury le jeudi 20 juillet 2023

Résultat : 2ème fleur et mention spéciale pour le Conseil des Jeunes

À poursuivre avec l'appui des inspecteurs du concours : prestation de conseil gratuite.

- Arrosage automatique

Réseau en place mais les programmeurs sont en panne.

- Nettoyage côtes propres

La réalisation de l'opération est prévue le 7 octobre matin

- CCAS

- Goûter des anciens et Noël des enfants le vendredi 15 décembre avec la venue du Père Noël pour les enfants à partir de 17h30
- Repas : 22 mars

- Questions diverses

- Reims Champagne Run

Date 14 octobre dans l'après-midi, Ultra Trail de 84 km, le passage par la commune nécessite d'avoir 7 signaleurs, les rues ne seront pas fermées à la circulation mais « sécurisées »

- Grand Reims:

Pompiers : Réunion tenue le 26 septembre

Chigny est maintenu sur la carte (avec Witry, Villers Marmery). Prochaine étape : les locaux.

PLUIH : lancement de la mise en place du PLUIH

Amélioration de l'Habitat : poursuite et développement des aides pour la rénovation énergétique des logements

- Désignation Correspondant Incendie

Un élu à désigner comme correspondant Incendie de la Commune. Il s'agit d'Arnaud GOUNEL.

- Locations saisonnières

Plusieurs communes ont mis en place une demande d'autorisation pour les locations saisonnières.

Des demandes sur Chigny de mettre en place le même dispositif.

- Interdiction - déclaration des feux d'artifice

La réglementation concernant les feux d'artifice permet à un particulier de tirer un feu :

La réglementation prévoit que le tir d'artifices de divertissement des catégories F2 et F3 (dans la limite de 35 kg de poudre noire) sur un terrain privé n'est pas soumis à autorisation administrative.

Sur un terrain public il faut demander l'autorisation pour tirer un feu d'artifice.

Recommandations :

Avertir les voisins.

Périmètre de sécurité : aucune habitation, station-service ou ferme à moins de 50 mètres.

Prendre en compte les conditions météorologiques

Disposer d'une assurance

Autorisations selon les produits :

catégorie F1 : 12 ans ;

catégorie F2 et F3 : 18 ans ;

catégorie F4 : 18 ans. Ces articles ne peuvent être vendus qu'aux personnes titulaires d'un certificat de formation ou d'une habilitation délivrée par un organisme agréé par le ministre chargé de la sécurité industrielle

Sanctions :

En cas d'infraction à la législation sur les pétards et les feux d'artifice, jusqu'à 1 500 € d'amende.

Si un accident (blessures, brûlures) ou une dégradation de biens publics (incendies) se produit à cause d'un tir de pétards ou de feux d'artifice, vous vous exposez à une sanction beaucoup plus lourde. Elle peut atteindre jusqu'à 150 000 € d'amende et 10 ans de prison.

Les mairies peuvent mettre en place des limitations ou des interdictions limitées dans l'espace et dans le temps.

- Déclarations taxes de séjour

La collecte de la taxe de séjour est réalisée par l'OT du Grand Reims

Tous les meublés de tourisme doivent déclarer les nuitées et reverser la taxe de séjour.

- Elections sénatoriales

Vote des 3 délégués

Résultats : Christian Bruyen, Cédric Chevalier, Anne Sophie Romagny

Date des prochains Conseils Municipaux : 8 Novembre, 20 Décembre.

Fin de séance à 21h34